



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1116) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES CHOPIN, LISZT ET
LADRETTE A LE LOCATAIRE LUC ENGERRAN,
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-340
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Luc ENGERRAN, demeurant au 38 rue Crébillon 94300 Vincennes, de s'exercer seul au piano, dans la salle Ladrette, les 26 septembre et 17 octobre 2025 de 11h00 à 13h00 ; dans la salle Chopin, les 3 octobre et 7 novembre 2025 de 11h00 à 13h00 ; dans la salle Liszt, les 10 octobre et 14 novembre 2025 de 11h00 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Luc ENGERRAN, demeurant au 38 rue Crébillon 94300 Vincennes, une convention de location de salles pour un montant de 120 € TTC (cent vingt euros), afin de s'exercer seul au piano, dans la salle Ladrette, les 26 septembre et 17 octobre 2025 de 11h00 à 13h00 ; dans la salle Chopin, les 3 octobre et 7 novembre 2025 de 11h00 à 13h00 ; dans la salle Liszt, les 10 octobre et 14 novembre 2025 de 11h00 à 13h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN